

**DÉBAT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES  
2017**

**CCAS D'ESSEY-LÈS-NANCY**

## INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la présentation au Conseil d'Administration d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux membres du Conseil d'Administration :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'établissement
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif
- de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement.

Le rapport d'orientations budgétaires ne présente donc aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Dans ce cadre, seront présentées :

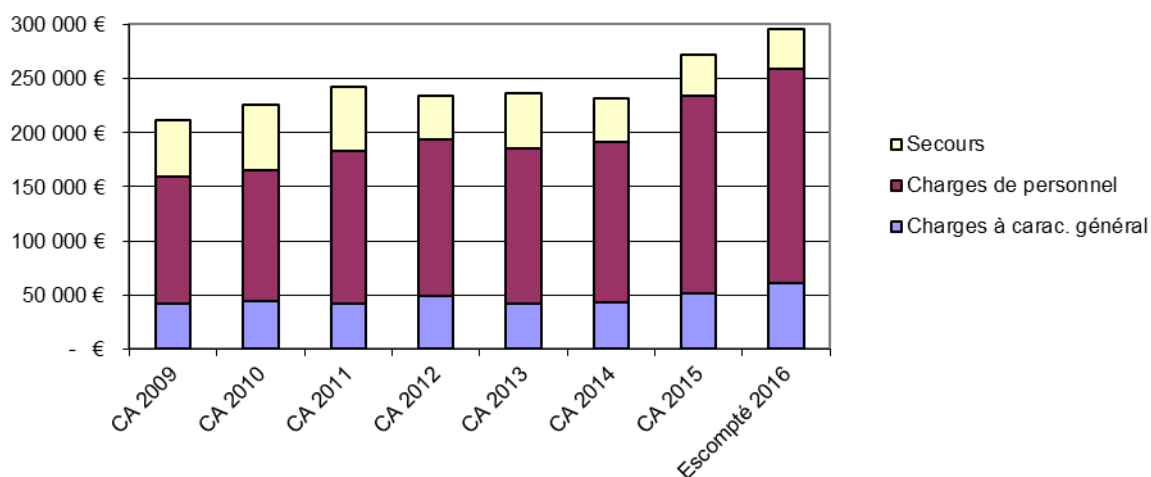
- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

## I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, l'évolution des dépenses de fonctionnement puis abordera, dans un deuxième temps, l'évolution des recettes de cette section.

### A. L'évolution des dépenses de fonctionnement

#### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Pour 2016, on assiste à une progression de 10,53 % sur le budget du CCAS.

#### a. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont constituées principalement des rémunérations et charges sociales du personnel communal. C'est le premier poste de dépenses de l'établissement, en progression de près de 8,5 % sur l'exercice passé.

L'exercice budgétaire 2016 a principalement été marqué par :

- le recrutement d'un agent en contrat d'accroissement temporaire d'activité à 80 % au 1er juillet 2016 pour mettre en place des actions d'animation à caractère intergénérationnel (+ 10 500 € sur l'exercice 2016).
- le rétablissement à plein traitement d'un agent en congé de maternité auparavant à 80 % ;
- la revalorisation des bonifications indiciaires versées aux agents suite au classement du quartier Mouzimpré en Quartier Prioritaire de la Ville ;
- de nouvelles mesures catégorielles en faveur des agents relevant de la catégorie B ;

- la revalorisation des titres restaurant décidée dans le courant de l'exercice 2015 qui avait impacté seulement partiellement le budget passé ;
- l'augmentation des cotisations patronales de retraite en application du plan gouvernemental portant alignement des retraites des agents publics sur celles du privé ;
- le règlement d'indemnités aux agents pour les travaux supplémentaires réalisés à l'occasion de l'organisation des élections régionales de décembre 2015.

#### b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement quotidien du service, à l'exception des dépenses de personnel. Elles sont constituées principalement, pour le CCAS, des charges liées à la prestation de téléassistance, à la délivrance de Cité Pass et à l'organisation d'actions en direction de tous les publics du CCAS.

Ce poste de dépenses a progressé de 9 978 € en 2016 pour s'établir à 61 001,98 €, hors subventions perçues en compensation.

L'évolution de ce poste de dépenses s'explique principalement par la comptabilisation sur ce chapitre de la cotisation d'assurance statutaire imputée auparavant sur le chapitre des charges de personnel (+ 6 300 €).

Au-delà de cette progression, ce poste de dépenses a été marqué par :

- l'organisation de visites anniversaire pour les personnes âgées de 80 ans qui permettent de détecter des situations d'isolement ou d'éventuels problèmes de maintien à domicile ;
- la poursuite et le développement de l'action « Espace rencontre seniors » sur le quartier Mouzimpré financée en intégralité par la perception de plusieurs subventions du contrat de ville (3 000 € au total).
- l'organisation d'un séjour de 3 jours dans les Vosges pour 5 familles suivies régulièrement par le CCAS (17 personnes au total).

### c. Les autres charges de gestion courante

Ces charges regroupent l'ensemble des dépenses consacrées aux aides et secours délivrés par le CCAS.

L'enveloppe consacrée à l'aide alimentaire et diverses aides financières a très légèrement augmenté par rapport à 2015. L'assistance aux personnes en difficultés intervient principalement par le biais de l'épicerie solidaire dotée chaque année d'une subvention de fonctionnement par le CCAS.

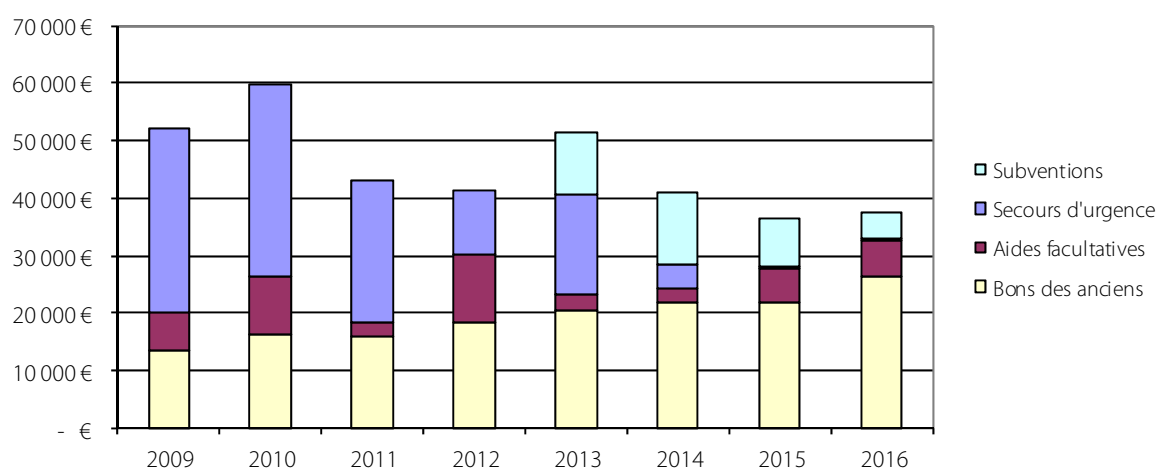
La subvention pour la Maison du Grémillon initialement prévue à hauteur de 8 000 € a été revue à la baisse suite à l'obtention d'une subvention de 6 000 € du contrat de ville. En effet, le soutien technique apporté par les agents du CCAS a permis de réduire ce poste de 50 %.

Le nouveau dispositif du bon des anciens a été expérimental en 2016. Suite à la réduction de la subvention versée à la Maison du Grémillon, nous avons pu effectuer un rattachement de charges de cette somme sur le dispositif du bon des anciens par sécurité au vu des nouvelles conditions d'attribution des bons.

Comme pour les exercices passés, le recul des crédits affectés aux secours d'urgence permet au CCAS de conduire davantage d'actions de prévention et de proximité en direction notamment des familles et des seniors.

Les réalisations de l'exercice 2016 confirment la stabilisation des aides délivrées par le CCAS depuis 3 ans.

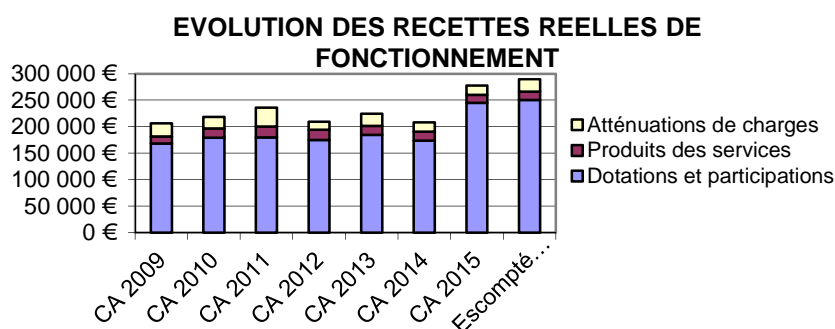
EVOLUTION DES AIDES ET SECOURS



#### d. Charges exceptionnelles

Le CCAS a remboursé à la Métropole du grand Nancy la somme de 3 397 € dans le cadre du dispositif d'aides au paiement de factures d'eau (enveloppe globale de 4 917 €).

### 2. L'évolution des recettes de fonctionnement



En progression de près de 5 % en 2016 (hors subvention communale), les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des atténuations de charges, des produits des services et des dotations et participations.

Les atténuations de charges comprennent, pour l'essentiel, divers remboursements de rémunération et la participation du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (17 500€).

Avec le remboursement du traitement indiciaire hors charges d'un agent placé en congé de maternité, ce poste de recettes a évolué de plus de 31,75 % en 2016 (+ 5 574,89 €).

Les produits des services, qui proviennent des participations des usagers aux prestations délivrées par le CCAS (téléassistance, titres de transport...), ont augmenté de 863 € (+ 5,66 %) avec l'augmentation de la demande en prestations de transport.

La progression des recettes de l'établissement, hors subvention communale, provient donc principalement de subventions obtenues par le CCAS :

- pour l'organisation d'actions en direction des seniors sur le quartier Mouzimpré (3 000 € soit 2 000 € de la DDCS et 1 000 € de la Métropole) ;

- La subvention de la Métropole du Grand Nancy pour le dispositif d'aide au paiement des factures d'eau sous condition de ressources (4 917 €) ;
- Pour la réalisation du document unique de prévention des risques professionnels (1 840 €).

Il convient, enfin, de relever que l'établissement a bénéficié de recettes exceptionnelles composées des participations des seniors pour l'organisation d'une sortie à Verdun et d'un voyage à Saint-Aignan.

Par ailleurs, le CCAS a reçu des dons à hauteur de 894 €

Au final, l'établissement devrait afficher un excédent de 13 240,03 € en 2016 qui sera affecté à l'équilibre du budget de l'exercice suivant.

## II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Comme en 2015 et en 2016, la baisse jusqu'en 2017 des dotations de l'Etat à la ville d'Essey-lès-Nancy, premier financeur de l'établissement, ne permet pas au CCAS d'envisager le financement de nouveaux projets non subventionnés. En dépit de la difficulté de dégager durablement un nouvel équilibre budgétaire, la Ville n'imposera pas à l'établissement de nouvelles mesures d'économie sur cet exercice.

### A. Les dépenses de fonctionnement

L'inflation devant rester contenue en 2017, mais un peu plus dynamique qu'en 2016, les communes et leurs établissements devraient connaître une évolution modérée de leurs principaux postes de dépenses, tirée principalement par les réformes impactant les charges de personnel.

#### 1. Les charges à caractère général

Ce poste de dépenses devrait progresser très légèrement en 2017 (+ 3 %) mais être compensé par la mise en place de partenariats financiers et de recherches de subventions pour des projets tels que :

- la mise en place de formations pour l'équipe de bénévoles dans le cadre de l'adhésion à l'association Mona Lisa afin de lutter contre l'isolement des seniors ;
- la réalisation d'une plaquette d'informations à destination des seniors ;
- la poursuite des visites anniversaires des personnes fêtant leurs 80 ans en tenant compte de l'augmentation du nombre de participants par rapport à l'année précédente ;
- de nouvelles actions tournées vers l'extérieur pour le groupe « rencontre seniors » à Mouzimpré ;
- la poursuite du projet séjour famille initié en 2016 avec une participation plus importante du nombre de familles.

#### 2. Les charges de personnel

Ce poste de dépenses devrait progresser significativement en 2017 (+ 11 %, hors recettes perçues en compensation), en raison principalement du recrutement temporaire d'un adjoint d'animation en cours d'exercice 2016, qui n'avait pesé que partiellement sur l'exercice passé.



L'exercice 2017 devrait également être marqué par :

- la mise en œuvre des mesures catégorielles de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » en faveur, cette fois, de l'ensemble des agents, toutes catégories hiérarchiques confondues ;
- l'augmentation des cotisations patronales de retraite en application du plan gouvernemental portant alignement des retraites des agents publics sur celles du privé ;
- le règlement d'indemnités aux agents pour leur participation à l'organisation des élections nationales (+ 1 500 €) ;
- l'effet « glissement vieillesse-technicité » qui correspond à l'évolution naturelle de l'agent sur sa grille indiciaire et, le cas échéant, un changement de grade suite à concours ou promotion.

Enfin, la participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire décidée par le Conseil d'Administration au mois de juin dernier, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un montant annuel inférieur à 1 000 €.

### 3. Les autres charges de gestion courante

Concernant le dispositif du bon des anciens, au vu du rattachement effectué en fin d'année 2016, le montant alloué a été évalué à la baisse pour un montant global de 18 500 €.

Les 3 années complètes d'ouverture de l'épicerie solidaire permettent d'avoir une vision plus précise sur son fonctionnement. De ce fait, le CCAS versera une subvention de 4 000 € à la Maison du Grémillon. Sa trésorerie ainsi que les subventions perçues par le Contrat de ville lui permettront d'assurer son fonctionnement sereinement.

#### B. Les recettes de fonctionnement

La ville d'Essey-lès-Nancy versera une subvention à hauteur de 239 206,50 € au CCAS, soit une augmentation de 4,39 % pour équilibrer le budget.

Les atténuations de charges, composées notamment des remboursements de l'assurance statutaire, devraient amortir la progression des charges de personnel avec une recette de 9 000 € attendue sur l'exercice, correspondant au traitement indiciaire hors charges de l'agent placé en congé de maternité.

De plus, la réalisation d'actions en faveur des bénéficiaires du CCAS fera l'objet, tout comme 2016, de recherches de subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Métropole du Grand Nancy, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental.

Une veille systématique sera appliquée afin d'obtenir des tarifs attractifs pour le repas des anciens, les achats de prestations et de manière générale en ce qui concerne les fêtes et cérémonies, en privilégiant davantage des actions basées sur le lien social que sur la consommation de services offerts.